

# MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°027/2020

## Objet : Arrêté de circulation alternée pour cause de travaux

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

**Vu** le code de la route,

**Vu** les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

**Considérant** les travaux de raccordement au réseau d'eaux usées qui auront lieu entre le 21 juillet 2020 et le 31 juillet sur la D921 – rue Camille Pasquier, pendant 5 jours,

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

**Vu** l'intérêt général,

### ARRETE :

**Article 1 :** La circulation des véhicules sera alternée sur la voie suivante : rue Camille Pasquier entre le 21 et 31 juillet 2020 pendant 5 jours.

**Article 2 :** Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores, sera mis en place.

**Article 3 :** Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit sur une partie de la rue Camille Pasquier.

**Article 4 :** Madame l'adjudant-Chef de Gendarmerie de Mondoubleau est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 10 juillet 2020

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

